



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9223^e séance

Vendredi 16 décembre 2022, à 10 h 5
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Kamboj (Inde)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Jardim Oliveira
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Bongo
Ghana	M. Korbich
Irlande	M. Mythen
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. Cisneros Chávez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2022/932)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2022/932)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/932, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Bathily et de moi-même, en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Bathily.

M. Bathily (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé, le 15 novembre (voir S/PV.9192), j'ai poursuivi mon dialogue avec les parties prenantes libyennes et les partenaires internationaux pour faire avancer le processus politique et relancer le volet électoral, conformément à la résolution 2656 (2022). À cet égard, j'ai entrepris une tournée de la région pour rencontrer les partenaires régionaux. Du 19 au 30 novembre, je me suis rendu en Türkiye, au Qatar, aux Émirats arabes unis, en Égypte et en Tunisie. Lors de mes rencontres, j'ai demandé à mes interlocuteurs de continuer d'apporter un appui coordonné aux efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) afin d'aider les dirigeants libyens à surmonter leurs divergences et à régler la crise de légitimité des institutions provisoires qui sont en place depuis trop longtemps.

J'ai réaffirmé que la première étape importante sur la voie de la légitimité, de la sécurité et d'une

stabilité durable consiste à donner aux 2,8 millions de Libyens inscrits sur les listes électorales la possibilité de voter et de choisir librement les futurs dirigeants de leur pays, afin d'entamer une nouvelle ère pour la Libye, ses voisins et la région. Je suis reconnaissant des expressions unanimes de soutien et d'engagement envers les efforts de l'ONU pour appuyer la reprise du dialogue intralibyen. Dans les semaines à venir, tout en intensifiant mes échanges avec les acteurs libyens, je prévois de terminer ma tournée régionale et de rendre visite à d'autres partenaires internationaux afin de recueillir leur avis sur la crise actuelle en Libye et sur la meilleure façon d'aider la MANUL à s'acquitter de son mandat.

J'ai exhorté les dirigeants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État à dépasser les intérêts personnels et de groupes restreints et à œuvrer de manière constructive pour mettre la dernière main à la base constitutionnelle des élections, selon un calendrier défini, conformément aux aspirations pressantes de la majorité des citoyens libyens. À la suite des nombreux appels que j'ai lancés au Président de la Chambre des députés et au Président du Haut Conseil d'État pour qu'ils se rencontrent en Libye afin de démontrer à toutes les Libyennes et à tous les Libyens leur volonté d'engager sérieusement un dialogue pour trouver une issue à la crise, M. Aguila Saleh et M. Mishri ont accepté de se rencontrer, sous les auspices de l'ONU, dans la ville de Zintan le 4 décembre dernier. Cette rencontre aurait pu être une occasion de démontrer leur volonté de reprendre le dialogue politique sur le territoire libyen. Malheureusement, elle a dû être reportée pour des raisons logistiques imprévues et du fait de nouveaux obstacles politiques. Avec les Présidents de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, nous nous efforçons de trouver une nouvelle date et un nouveau lieu en Libye pour la tenue de la réunion. Je suis également en contact avec le Conseil de la présidence pour faciliter l'organisation d'une rencontre entre les trois institutions, sur la base de la récente proposition formulée par M. Menfi, le Président du Conseil de la présidence, à cet égard.

Certes, les rencontres qui ont lieu à l'extérieur du pays restent utiles, mais de toute évidence, une rencontre entre les dirigeants nationaux dans le pays donnera aux citoyens l'exemple pour ce qui est de guérir les blessures causées par les divisions au sein de la société et permettra aux dirigeants de manifester leur volonté d'atténuer les risques de partition du pays. Pour mobiliser le plus large appui possible à ce processus, j'ai informé le Premier Ministre, M. Al Dabiba, de la prochaine rencontre entre les chefs des deux chambres

et le Conseil de la présidence. J'ai également souligné que j'étais prêt à collaborer avec tous les acteurs pour dégager un consensus sur un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, qui puisse aider le pays à sortir de plus de 10 ans d'écueils politiques et de difficultés socioéconomiques de plus en plus nombreuses auxquelles se heurte la majorité de la population.

Aujourd'hui, je demande au Conseil, à ses membres et à tous les acteurs qui ont un pouvoir de mobilisation d'appuyer les efforts déployés par la MANUL pour ramener les dirigeants politiques libyens à la table de négociation et empêcher une nouvelle détérioration de la situation à la veille du premier anniversaire du report des élections du 24 décembre 2021. La crise prolongée en Libye nuit considérablement au bien-être de la population, compromet sa sécurité et menace son existence même. Par ailleurs, elle risque fortement de diviser davantage le pays et ses institutions. Nous observons déjà des signes de partition, avec deux Gouvernements parallèles, des appareils de sécurité distincts, une Banque centrale divisée, la décision de la Chambre des députés de créer une cour constitutionnelle à Benghazi, dans l'est du pays, alors qu'une Constitution n'a pas encore été adoptée, et le mécontentement croissant dans toutes les régions quant à la répartition inégale des importantes recettes du pétrole et du gaz du pays. Les dirigeants politiques de tous bords doivent être tenus pour responsables de cette évolution de la situation, qui est de si mauvais augure pour l'avenir du pays.

Contrairement à leurs homologues politiques, les responsables de la sécurité et de l'armée, sous la direction de la Commission militaire conjointe 5+5, se montrent davantage disposés à progresser dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et dans l'unification des institutions du pays chargées de la sécurité. Le cessez-le-feu tient encore et aucune violation n'a été enregistrée depuis mon dernier exposé, malgré des informations faisant état de renforcement des forces militaires des deux côtés. Toutefois, la situation reste tendue et imprévisible dans tout le pays. Le 8 décembre, j'ai participé, avec d'autres Coprésidents, à Tunis, à une réunion plénière du groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye, en présence de la plupart des membres du processus de Berlin, de la Commission militaire conjointe 5+5 et de fonctionnaires du Ministère libyen de l'intérieur chargés d'assurer la sécurité du processus électoral. Dans le prolongement de sa précédente réunion organisée à Syrte le 27 octobre, le groupe de travail sur la sécurité a examiné et approuvé l'établissement d'un sous-comité sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration de la Commission militaire conjointe 5+5,

conformément à la quatrième disposition de l'accord de cessez-le-feu. La MANUL fournira au sous-comité l'appui et les conseils techniques nécessaires, à la demande de la Commission militaire conjointe 5+5.

En l'absence de l'autorisation nécessaire des autorités libyennes pour établir effectivement le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL à Syrte, les observateurs internationaux du cessez-le-feu continuent d'exercer leurs activités depuis Tripoli. Au cours de la réunion, j'ai exhorté la Commission militaire conjointe 5+5 à nous aider à surmonter cet obstacle afin de permettre au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu d'être pleinement opérationnel, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. J'espère que l'engagement pris par la Commission militaire conjointe 5+5 d'appuyer le déploiement d'observateurs de la MANUL à Syrte se concrétisera à la prochaine réunion de la Commission qui sera organisée à Syrte le 15 janvier prochain, sous les auspices de la MANUL.

La prolifération des armes sous le contrôle de divers acteurs étatiques et non étatiques et la présence de combattants étrangers, de forces étrangères et de mercenaires continuent de compromettre gravement la sûreté et la sécurité des Libyens et de saper les efforts visant à unifier les institutions du pays chargées de la sécurité. Rien que cette année, 39 personnes, dont 11 enfants, ont été tuées ou mutilées par des restes explosifs de guerre. Environ 75 % des personnes touchées étaient des civils.

Les Coprésidents du groupe de travail économique du Comité international de suivi de la situation en Libye continuent d'établir des contacts avec les institutions libyennes pour faire progresser les discussions sur un accord relatif à un mécanisme temporaire de gestion des dépenses et de contrôle. Je réaffirme l'importance et l'urgence de créer un mécanisme dirigé par les Libyens et rassemblant les parties prenantes de tout le pays destiné à définir les priorités en matière de dépenses et à veiller à ce que les recettes du pétrole et du gaz soient gérées de manière transparente et équitable, conformément à la résolution 2656 (2022).

La MANUL continue de constater que les acteurs de la sécurité libyens mènent une campagne systématique visant à saboter et à réduire au silence la société civile, les acteurs humanitaires, les défenseurs et défenseuses des droits humains et les militants politiques, notamment les femmes et les jeunes. Je suis convaincu qu'une société civile robuste est la clef d'échanges sûrs, ouverts et démocratiques entre l'État et ses citoyens et représente le fondement même de la transition politique en Libye. Le 8 décembre, pour commémorer la Journée des droits

de l'homme, j'ai organisé un dialogue en ligne avec les Libyens, au cours duquel les participants ont exprimé leur inquiétude face aux conditions de sécurité actuelles et à la grave détérioration des services de base, notamment l'accès aux soins de santé, à l'éducation, au logement et à l'électricité. Ils ont aussi appelé à la tenue des élections.

Mon exposé d'aujourd'hui intervient à la fin d'une campagne mondiale de 16 jours contre la violence faite aux femmes. Le 25 novembre, j'ai publié une déclaration engageant toutes les parties concernées en Libye à prendre des mesures concrètes pour combattre la violence faite aux femmes et aux filles sous toutes ses formes, en ligne et hors ligne. J'ai également plaidé pour l'adoption de lois qui offriraient une protection aux femmes et aux filles qui sont victimes de violence.

La violence contre les femmes n'est pas un phénomène isolé, et sa fréquence est rendue possible par la fragmentation institutionnelle et le cadre juridique inadapté de la Libye. Sur une note positive, le 19 octobre, le Gouvernement d'unité nationale a rendu une décision qui donne accès à des services de base et à des soins de santé aux enfants des Libyennes mariées à des non-Libyens. Il a également exempté ces enfants des formalités de visa. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction qui demande à être consolidé par l'adoption des lois pertinentes et le renforcement des institutions. J'exhorte les autorités compétentes à continuer de prendre toutes les mesures voulues et à adopter des lois qui protègent et améliorent les droits des femmes et des enfants.

Je suis préoccupé par les nouveaux obstacles bureaucratiques et les restrictions de déplacement que subissent les organisations humanitaires et qui entravent l'accès humanitaire et la livraison d'une aide humanitaire vitale aux déplacés, ainsi qu'aux milliers de prisonniers incarcérés sans jugement dans de nombreux centres de détention partout dans le pays. J'appelle toutes les autorités libyennes à faciliter le renouvellement de l'enregistrement des organisations humanitaires internationales non gouvernementales et à accélérer le processus d'approbation des demandes de visa pour leur personnel opérant en Libye.

En résumé et pour terminer, le travail mené sur le volet sécurité a donné lieu à quelques réalisations notables, et une dynamique est en train de se créer sur le volet économique, qui peut être exploitée. Le volet politique, en revanche, montre peu de signes de progrès. Avec l'appui du Conseil de sécurité et de ses membres pris individuellement, il nous faut faire pression sur les dirigeants politiques du pays afin qu'ils comprennent combien il est urgent de mettre la dernière main à la

base constitutionnelle. Le désaccord persistant entre deux hommes, le Président de la Chambre des députés et le Président du Haut Conseil d'État, sur un nombre très limité de dispositions de la base constitutionnelle ne peut plus servir de justification pour retenir tout un pays en otage. La patience du peuple libyen n'est pas sans limite. Si les deux institutions n'arrivent pas à trouver un accord rapidement, d'autres mécanismes peuvent et doivent être mis à contribution pour atténuer la souffrance causée par des arrangements politiques provisoires sans vrai cadre et dépassés.

Nous devons faire preuve d'imagination et réfléchir aux moyens de garantir que des élections présidentielle et parlementaires libres, régulières, transparentes et simultanées soient organisées et se déroulent sous une administration unique, unifiée et neutre, et que ceux qui veulent se présenter démissionnent de leurs fonctions actuelles afin de créer des conditions équitables pour tous.

Enfin, il nous faut demander des comptes aux individus et aux entités qui prennent ou soutiennent des mesures propres à empêcher ou compromettre la tenue d'élections. Cela vaut pour les mesures prises tant avant, pendant qu'après les élections.

Ensemble, nous devons décider d'aider les Libyens à faire en sorte que l'année 2023 marque le début d'une nouvelle ère grâce à la mise en place d'institutions légitimes au moyen d'élections libres et régulières. J'espère pouvoir compter sur l'engagement actif du Conseil de sécurité à cette fin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bathily de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), j'ai l'honneur de rendre compte au Conseil de sécurité du travail du Comité créé par la même résolution. Le rapport couvre la période allant du 31 août au 16 décembre, au cours de laquelle le Comité s'est réuni une fois en consultations et a mené d'autres travaux selon la procédure d'approbation tacite.

Pour commencer, je tiens à indiquer que, durant les consultations tenues le 4 novembre, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son programme de travail en vertu de la résolution 2644 (2022). La présentation a été suivie d'une discussion interactive entre les membres du Comité et le Groupe d'experts. Un communiqué de presse a été publié à cet égard.

Au sujet de l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé une demande d'exemption soumise par Malte au titre du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a reçu un rapport d'inspection de navire de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée – opération IRINI, qui fait référence à la saisie d'une cargaison, sur laquelle le Comité compte qu'un second rapport lui sera présenté. Les membres du Comité ont exprimé des opinions diverses concernant la saisie de la cargaison. Le Comité a également reçu un rapport sur une tentative d'inspection de navire. Il a reçu en outre deux lettres du Groupe d'experts concernant la cargaison saisie et la correspondance soumise par un État Membre au sujet de l'application de la dérogation à l'embargo sur les armes en vertu du paragraphe 13 a) de la résolution 2009 (2011), tel que modifié par le paragraphe 10 de la résolution 2095 (2013), à la cargaison saisie.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité a envoyé une lettre à Bahreïn à propos d'une notification précédemment signalée qui invoquait le paragraphe 21 de la résolution 1970 (2011). Le Comité a reçu une note verbale de la Türkiye sur la portée de la disposition relative aux actions introduites, énoncée au paragraphe 27 de la résolution 1973 (2011), à laquelle le Comité a répondu. Le Comité a également répondu à une lettre de Maurice, lui donnant des précisions sur les notices d'aide à l'application concernant le gel des avoirs, après avoir examiné les indications techniques fournies par le Groupe d'experts sur la question. Le Comité a aussi répondu à la Libye sur le même sujet. Par ailleurs, les membres du Comité se sont réunis au niveau technico-opérationnel pour discuter plus avant de deux recommandations concernant le gel des avoirs contenues dans le rapport final du Groupe d'experts au titre du mandat précédent (voir S/2022/427). Ensuite, le Comité a décidé d'envoyer une note verbale à tous les États Membres sur la recommandation du Groupe à propos des taux d'intérêt négatifs en rapport avec les avoirs gelés.

Pour ce qui est de l'interdiction de voyager, je voudrais évoquer la notification de voyage de M^{me} Aisha Kadhafi, précédemment mentionnée, pour se rendre en Italie, au titre de la prorogation de six mois de la dérogation à l'interdiction de voyager, accordée à des fins humanitaires. En raison de problèmes techniques, la Présidence avait oublié, dans son précédent rapport, de signaler que l'Italie, en tant que pays de destination, avait déjà notifié le Comité sur la question dans les délais impartis pour les notifications. Par la suite, une communication émanant d'un représentant de M^{me} Aisha Kadhafi a également été reçue, confirmant

son retour à Oman. Au cours de la période considérée, le Comité a prolongé pour la quatrième fois la demande de dérogation de six mois accordée à des fins humanitaires à trois personnes inscrites sur la liste du Comité : M^{me} Safia Farkash Al-Barassi, M^{me} Aisha Kadhafi et M. Mohammed Kadhafi. Pour ce qui est de la liste des sanctions, le Comité a reçu une huitième communication du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006), relative à la demande de radiation d'une personne inscrite sur la Liste. Le processus du point focal est toujours en cours.

Au cours de la période considérée, le Comité a envoyé une note verbale à tous les États Membres en guise de rappel du paragraphe 8 de la résolution 2644 (2022), dans laquelle le Conseil de sécurité leur demandait de rendre compte au Comité des mesures prises pour donner effet à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs en ce qui concerne toutes les personnes figurant sur la liste des sanctions contre la Libye. À cet égard, le Comité a reçu trois rapports sur l'application de la résolution, de Bahreïn, de Malte et de la République de Moldova.

En guise de conclusion, étant donné qu'il s'agit très probablement de la dernière fois que je m'adresserai au Conseil de sécurité en tant que Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), je voudrais, au nom de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Tirumurti, de mon équipe et de moi-même, remercier les membres du Comité de leur appui tout au long des deux dernières années, et réaffirmer la détermination du Comité à contribuer à promouvoir la paix et la stabilité en Libye.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily et vous, Madame la Présidente, en votre qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de vos exposés et des informations actualisées fournies. Je voudrais faire trois observations.

Tout d'abord, nous nous félicitons du message clair adressé par M. Bathily à l'élite politique libyenne, à savoir que cette dernière empêche tout progrès et doit se réunir de toute urgence pour convenir d'une marche à suivre concernant le processus politique. Alors que

les élections auraient dû avoir lieu il y a près d'un an, l'absence de progrès est frappante, malgré la volonté évidente du peuple libyen de voter. Nous sommes déterminés à appuyer M. Bathily dans ses efforts pour mettre en place un processus inclusif et dirigé par les Libyens, qui puisse déboucher sur la stabilité politique à long terme du pays et sur sa prospérité économique, ainsi que sur la réforme du secteur de la sécurité et le retrait des forces étrangères et des mercenaires, y compris le groupe Wagner.

Deuxièmement, nous déplorons l'absence de progrès vers un accord destiné à convenir d'une base légale et constitutionnelle pour les élections. L'incapacité persistante de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État à tenir leurs promesses sape leur crédibilité et bloque les progrès. En tant que Conseil de sécurité, nous devons faire collectivement pression sur les dirigeants politiques libyens pour les pousser à coopérer de manière constructive avec M. Bathily et un éventail d'acteurs libyens encore plus large afin de convenir d'une base réaliste nécessaire à la tenue d'élections législatives et présidentielle libres, régulières et inclusives dans les meilleurs délais.

Troisièmement, il importe que le processus politique intègre une société civile dynamique et ouverte. Je reste vivement préoccupée par les informations faisant état de restrictions croissantes et d'une détérioration de l'espace civique. J'exhorte donc toutes les parties libyennes à faire en sorte que les acteurs de la société civile, notamment les militantes et les artisanes de la paix, puissent continuer à jouer leur rôle en toute sécurité et sans entrave. Je demande également au Représentant spécial du Secrétaire général Bathily de veiller à ce que la société civile et les voix des citoyens libyens fassent partie intégrante du processus politique censé déterminer leur avenir.

L'année dernière, la Libye a été confrontée à de nombreux obstacles et à un manque regrettable de progrès soutenus sur la voie à suivre. J'engage donc l'ensemble des acteurs libyens, avec le concours de la région et de la communauté internationale au sens large, à assumer leurs responsabilités pour parvenir à un réel progrès politique en 2023. Quant à nous, Conseil de sécurité, nous devons apporter tout notre appui à M. Bathily à cette fin.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, Abdoulaye Bathily, et vous-même, Madame la Présidente, en votre qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de vos exposés, et nous saluons la participation de l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye. Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général (S/2022/932), et nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général pour ses efforts de médiation inlassables. Nous félicitons également le personnel de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour le travail qu'il accomplit.

Il y a lieu de se réjouir de ce que la séance d'aujourd'hui se tient alors qu'un calme relatif règne dans le pays, en particulier à Tripoli et dans ses environs. Cependant, nous sommes parfaitement conscients de la fragilité du cessez-le-feu. Tout le temps que nous consacrerons à cette question à l'avenir devra donc servir à nous intéresser sérieusement aux aspects pratiques de la manière dont doit être orienté et appuyé le processus de paix. C'est pourquoi nous attachons une grande importance au plan d'action du Représentant spécial du Secrétaire général, qui repose sur de vastes consultations avec les parties prenantes libyennes. À cet égard, nous proposons quatre éléments que nous considérons comme indispensables pour que le processus de paix aboutisse.

Premièrement, le processus doit être véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens. Le peuple libyen est capable de décider de ce qui est le mieux pour son pays. En tant que Libyens, ils connaissent l'histoire de leur pays et la façon dont ils conçoivent son avenir. Ils savent ce qui a fonctionné, ce qui a échoué, et pourquoi. Ils connaissent l'état d'esprit de la population et sont les plus à même de proposer des solutions pratiques. Pour cela, la communauté internationale doit s'abstenir de chercher à imposer des solutions, ce qui constitue une ingérence étrangère. Ce comportement, quand il se manifeste au grand jour, est tout à fait irresponsable et sème la confusion. Nous exigeons le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires du territoire libyen, car ils portent atteinte à l'intégrité territoriale de la Libye et à l'appropriation du processus de paix par le pays.

Deuxièmement, pour que les Libyens puissent prendre de telles décisions, nous devons leur offrir un espace de dialogue et de réconciliation nationale, à chaque étape et sur chaque volet du processus de paix, comme le prévoit la résolution 2656 (2022). Le dialogue intralibyen est crucial et doit faire intervenir toutes les

parties prenantes libyennes, en garantissant notamment la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes. La MANUL doit être renforcée pour être à même de fournir l'appui nécessaire, non seulement au niveau central qu'est la sphère politique, mais aussi au niveau de la population. Nous félicitons le Conseil de la présidence d'avoir pris la direction du processus de réconciliation nationale, y compris de l'élaboration d'une loi et de la préparation d'une conférence de réconciliation nationale, avec l'appui de l'Union africaine. Seuls un dialogue national inclusif et un processus de réconciliation constitueront une base suffisamment solide pour permettre l'élaboration d'un cadre constitutionnel consensuel sur la base duquel des élections nationales crédibles pourront être organisées, comme le veut le peuple libyen.

Le troisième élément, c'est la coordination de l'appui international fourni par l'intermédiaire du processus dirigé par l'ONU. L'ingérence étrangère en Libye se manifeste également par l'absence de coordination de l'appui international. Elle est en partie motivée par des intérêts étrangers égoïstes de certains pour les ressources de la Libye, et d'autres s'y livrent pour alimenter des conflits par adversaires interposés. À cet égard, nous appelons tous les acteurs politiques libyens, en particulier ceux susceptibles d'agir en faveur d'intérêts étrangers, à accorder de toute urgence la priorité à l'intérêt général du peuple libyen. Pour remédier à cette situation, toute assistance internationale offerte à la Libye aux fins du processus de paix doit respecter la direction du processus prescrite par l'ONU, comme il est indiqué dans la résolution 2542 (2020). L'aide internationale est importante, mais elle doit être orientée de manière à ne pas entretenir l'impasse politique actuelle pour diviser davantage les Libyens et promouvoir des objectifs étrangers sur le sol libyen.

Le quatrième et dernier élément est le rôle essentiel des États voisins et des organisations régionales et sous-régionales. La Libye est inextricablement liée à ses voisins par l'histoire, la culture, la politique et l'économie, entre autres domaines, d'où l'incidence directe du conflit sur la région. Nous appelons à une coordination et à une collaboration actives entre le processus dirigé par l'ONU et les États voisins ainsi que les initiatives régionales. Cela est indispensable à la réussite du processus de paix en Libye et à la stabilisation de la région. Nous préconisons vivement la coordination et la coopération, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; la lutte contre le terrorisme ; le trafic et la contrebande d'armes et la traite d'êtres humains.

Le traitement inhumain réservé aux migrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile se poursuit sans relâche, en dépit de nos nombreux appels à prendre de nouvelles mesures pour y remédier. Nous avons demandé à plusieurs reprises un suivi plus étroit des ressources et des informations consacrées à la lutte contre les migrations illégales et irrégulières en Libye, via la Méditerranée et jusqu'aux côtes méridionales de l'Europe. Nous renouvelons cet appel.

Compte tenu de l'ampleur du problème, l'appui en faveur de programmes de gestion des frontières et des migrations à la frontière nord du continent africain doit être assorti d'une transparence internationale et de mécanismes correspondants de reddition de comptes. Nous appelons l'Union européenne et ses membres à en tenir compte dans leurs politiques migratoires.

Nous demandons que les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile soient traités avec dignité, ce qui est une exigence fondamentale du droit international. Pour donner une idée plus claire de l'intensité du problème, nous souhaiterions que le rapport du Secrétaire général comprenne un chapitre plus complet sur la question. Il serait également utile d'inviter des représentants des organismes des Nations Unies pour les réfugiés et les migrations à présenter des exposés au Conseil lors de ses séances sur la Libye.

Nous prenons acte de l'action menée par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) et rappelons que les sanctions ne sont pas éternelles mais constituent un moyen de parvenir à l'objectif ultime, à savoir la paix et la stabilité en Libye. À cet égard, il importe que les sanctions soient appliquées en étroite coordination avec les autorités libyennes. Nous soulignons que tous les avoirs gelés de la Libye appartiennent aux Libyens et doivent donc être préservés en vue d'être restitués aux Libyens dans leur intérêt.

Enfin, nous réaffirmons notre respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye et notre appui au peuple libyen ainsi qu'à un processus de paix véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens.

Avant de conclure, je voudrais faire quelques observations à titre national. Il s'agit de la dernière séance d'information sur la situation en Libye à laquelle le Kenya participe en tant que membre élu du Conseil de sécurité pour la période 2021-2022. En couvrant le dossier libyen, nous avons cherché à parler au nom du peuple libyen. Nous remercions l'Ambassadeur Taher Elsonni, Représentant permanent de la Libye, qui nous a aidés à percevoir et à

comprendre les aspirations des Libyennes et des Libyens. Nous lui assurons, et par son intermédiaire nous assurons au peuple libyen, que le Kenya continuera à soutenir leurs aspirations à la paix et à la stabilité.

Enfin, ma délégation a trouvé une force considérable dans l'unité des trois membres africains du Conseil de sécurité, et je remercie donc le Gabon et le Ghana de leur immense soutien. Nous resterons ouverts à la coopération.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, et vous-même, Madame la Présidente, en votre qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de vos exposés respectifs. Je salue la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Il y a près d'un an que les élections libyennes, qui étaient prévues pour le 24 décembre 2021, ont été reportées. Durant cette période, les parties libyennes ont contesté la légitimité du Gouvernement, les incidents de sécurité se sont succédé et les travaux importants visant à réaliser la stabilité à long terme en Libye, notamment le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la réunification des institutions de l'État, n'ont guère progressé. Le statu quo est donc intenable. La Chine espère que toutes les parties libyennes feront passer les intérêts du pays et de son peuple avant toute autre considération, s'abstiendront de tout acte susceptible de compliquer la situation et relanceront le processus de dialogue et de négociation dès que possible en faisant appel aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général.

La principale priorité reste de parvenir à un accord sur la base constitutionnelle des élections dans les meilleurs délais, d'organiser les élections pour venir à bout des divisions politiques que connaît la Libye et de créer un environnement politique propice au développement et à la reconstruction de la Libye.

L'ONU est le principal réseau de bons offices concernant la Libye. Le Représentant spécial Bathily a récemment accompli un travail considérable pour relancer le processus politique en Libye, ce dont la Chine lui sait gré. Nous appelons la communauté internationale à mettre en œuvre le principe d'un processus dirigé et pris en charge par les Libyens, à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye, à appuyer activement les bons offices de l'ONU et à éviter d'imposer des solutions extérieures.

La réconciliation nationale entre les parties libyennes et leur coexistence harmonieuse contribueront à créer un environnement propice au processus politique libyen et à régler les antagonismes profondément ancrés qui ont marqué les années de troubles en Libye.

La Chine appuie la promotion de la vision stratégique de la réconciliation nationale par toutes les parties en Libye, se félicite qu'une conférence de réconciliation nationale soit prévue prochainement et encourage l'Union africaine et les autres organisations régionales à tirer pleinement parti de leurs atouts dans le domaine de la réconciliation et à appuyer activement le processus de réconciliation en Libye afin de jeter des bases solides pour permettre à la Libye de parvenir à la paix et la stabilité à long terme.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2022/932), le cessez-le-feu en Libye est généralement respecté, mais la situation en matière de sécurité est tendue et fragile, ce qui préoccupe la Chine. La question libyenne ne peut être réglée par des moyens militaires. Nous appelons toutes les parties en Libye à adhérer à l'orientation générale d'un règlement politique, à faire preuve de la plus grande retenue et à maintenir la paix durablement acquise.

La Commission militaire conjointe 5+5 joue un rôle irremplaçable dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. Les parties libyennes doivent continuer de renforcer la communication entre elles par l'intermédiaire de la Commission afin d'éviter les erreurs d'interprétation. Tous les combattants et mercenaires étrangers présents en Libye doivent quitter le pays au plus vite, de manière équilibrée et ordonnée, conformément à la volonté du peuple libyen. Dans le cadre de ce processus, toutes les parties concernées doivent renforcer la coordination avec les pays voisins pour éviter d'accroître les risques qui pèsent sur la sécurité régionale.

M. Cisneros Chávez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial Abdoulaye Bathily de son exposé et lui exprime à nouveau l'appui du Mexique aux efforts qu'il déploie pour relancer le processus politique en Libye. Je saisis également cette occasion pour féliciter l'Inde de l'excellent travail qu'elle a réalisé en tant que Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et je souhaite la bienvenue au Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Au cours des derniers mois, il est devenu évident que les élections législatives et présidentielle sont le seul moyen de progresser vers l'unification des institutions libyennes et de mettre fin à l'incertitude actuelle.

Si nous reconnaissons l'importance des réformes dans les domaines économique et de la sécurité, il est manifeste que les institutions politiques actuelles sont confrontées à des problèmes structurels liés à la mise en œuvre de ces réformes et des accords issus du Forum de dialogue politique interlibyen et de la Conférence de Berlin sur la Libye.

C'est pourquoi nous estimons que seul un vote populaire permettra de rétablir l'autorité de l'État et de l'étendre à l'ensemble du territoire libyen afin de promouvoir efficacement les réformes en suspens. Selon cette logique, nous encourageons le Représentant spécial et les parties libyennes à continuer d'orienter les divers processus de dialogue en cours vers l'organisation d'élections crédibles, inclusives et équitables.

Le Mexique appelle les acteurs politiques concernés à examiner de manière créative et de bonne foi les options qui pourraient permettre de surmonter les différends concernant le cadre juridique électoral.

Malheureusement, l'influence des acteurs extérieurs a contribué à creuser les divisions entre les Libyens. Tant que cette polarisation persistera et sera encouragée par des acteurs extérieurs au pays, la sécurité et la stabilité de toute la région seront menacées. L'absence d'un État fort explique précisément pourquoi nous observons des situations où des groupes armés tchadiens sont actifs dans le sud de la Libye, où des groupes terroristes sont présents sur le territoire du pays et où des armes illicites affluent dans la région. Les effets néfastes de ces phénomènes, notamment au Sahel, ont été soulignés à de nombreuses reprises. C'est pourquoi, depuis deux ans, mon pays insiste sur la nécessité de renforcer la coopération régionale pour appliquer l'embargo sur les armes et empêcher le transfert de ces armes vers le Sahel et l'Afrique du Nord. Compte tenu de la situation actuelle en Libye, le Mexique estime que le Conseil de sécurité et les différents organismes des Nations Unies présents dans le pays ont une responsabilité particulière de protéger les droits des groupes les plus touchés par les conséquences du conflit.

À cet égard, nous condamnons une fois de plus les violations qui ont été commises contre des migrants et des réfugiés en Libye. Nous réproprons également les atteintes aux droits des militants, en particulier des militantes, ainsi que le rétrécissement de l'espace civique. Il est impératif que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) tienne le Conseil de sécurité informé de tous les aspects ayant trait à la situation des droits humains, y compris, naturellement, les violences

sexuelles liées au conflit. Dans le même temps, nous appelons les autorités libyennes à coopérer avec la Cour pénale internationale et la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye. L'application du principe de responsabilité est essentielle pour progresser vers une véritable réconciliation nationale qui permettra au peuple libyen d'atteindre la paix et la liberté pour lesquelles il se bat depuis tant d'années.

Comme il s'agit de la dernière déclaration du Mexique sur cette question pendant son mandat en tant que membre élu du Conseil de sécurité, je voudrais terminer en exprimant notre appréciation pour les travaux menés par le Représentant spécial et la MANUL. Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Libye.

M. Jardim Oliveira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de votre exposé en votre qualité de Présidente du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et de la présidence du Comité par l'Inde tout au long de son mandat au Conseil. Je remercie également le Représentant spécial Bathily de son exposé et salue la participation de la délégation libyenne à la présente séance.

Le mois dernier (voir S/PV.9192), nous avons entendu le Représentant spécial parler de certains des obstacles qui empêchent d'avancer vers des élections en Libye. Le tableau dressé aujourd'hui diffère peu de ce que nous avons entendu alors. M. Bathily a parlé très franchement de certains acteurs institutionnels libyens qui entravent activement la progression vers les élections. À cet égard, le Brésil tient à souligner que, par l'intermédiaire du Comité 1970, le Conseil reste en mesure de viser les personnes qui compromettent le bon déroulement de la transition politique en Libye. Il convient de rappeler que, s'il existe des preuves étayant toute constatation selon laquelle certaines personnes font obstacle aux élections, le Comité peut étendre à ces personnes les mesures telles qu'énoncées dans la résolution 1970 (2011) et modifiées par les résolutions ultérieures. C'est d'ailleurs ce que le Conseil a rappelé en adoptant en octobre le paragraphe 8 de la résolution 2656 (2022), faisant ainsi montre de l'unité nécessaire pour aborder la situation en Libye. En outre, le Conseil ne doit pas se montrer uni seulement pour appeler à des élections. Nous sommes d'accord avec le Représentant spécial pour dire que les institutions gouvernementales parallèles, nées d'une période de transition interrompue et déjà obsolète, manquent de légitimité. Dans ce contexte, nous devons veiller à ne pas laisser la dualité des institutions libyennes nationales se reproduire au niveau international.

À cet égard, le Brésil souligne la nécessité de coordonner les efforts internationaux en faveur de la Libye sous les auspices des organismes des Nations Unies compétents, ainsi que le rôle de médiation de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Il est essentiel de dûment canaliser ces efforts via les instances multilatérales appropriées pour garantir un processus politique véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous saluons les échanges récents entre le Représentant spécial et les acteurs de la région et espérons qu'ils pourront réellement contribuer à l'application de solutions libyennes obtenues en Libye par des négociations impliquant toutes les parties prenantes libyennes. À cet égard, nous rappelons également le rôle important que la Commission de consolidation de la paix peut jouer, à la demande de la Libye, pour mobiliser et coordonner l'attention internationale sur la Libye, dans le plein respect de la souveraineté du pays.

Le Brésil insiste sur l'importance d'appliquer l'embargo sur les armes en Libye de manière transparente et non discriminatoire. Aujourd'hui, l'autorisation donnée aux États Membres d'inspecter les navires soupçonnés de violer l'embargo sur les armes n'est, à toutes fins utiles, exercée que par une seule organisation régionale. Cela rend d'autant plus incontournable l'exigence de neutralité et d'impartialité de la part de l'opération qui met en œuvre cet embargo. Nous nous félicitons de l'organisation la semaine dernière, par la Mission française, d'une séance d'information sur l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, opération IRINI, avec la participation du commandant de la force. Une meilleure compréhension des obstacles liés à la logistique et aux capacités qui empêchent l'opération IRINI de détecter davantage de navires susceptibles d'être en violation de l'embargo sur les armes renforcerait certainement le sentiment qu'elle contribue objectivement à réduire le flux d'armes vers la Libye.

Le Brésil salue la contribution de la Commission militaire conjointe 5+5 à la consolidation de l'accord de cessez-le-feu conclu en 2020. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'approbation par la Commission, la semaine dernière, de termes de référence qui ouvrent la voie au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des groupes armés en Libye. Nous espérons des résultats supplémentaires sur ce front, d'autant que la prochaine réunion de la Commission est prévue le mois prochain.

S'agissant du retrait des forces étrangères et des mercenaires de Libye, nous tenons à évoquer les résolutions 2647 (2022) et 2656 (2022), les deux dernières dans ce domaine, adoptées en juillet et en octobre respectivement.

Le Conseil de sécurité reconnaît dans les deux textes la nécessité d'un retrait synchronisé, progressif et équilibré. Dans le même temps, il y demande que ce retrait commence immédiatement, sans plus tarder. Le Brésil appelle donc toutes les parties à agir en conséquence.

Enfin, nous voudrions exprimer à nouveau nos préoccupations relatives à la gestion active des avoirs libyens gelés à l'étranger, ainsi qu'à l'application de politiques susceptibles de contribuer à l'érosion de ces avoirs. Nous rappelons la conclusion à laquelle est parvenue le Groupe d'experts, à savoir que cette gestion n'est pas autorisée aux termes du paragraphe 19 de la résolution 1970 (2011). Nous rappelons également l'observation du Groupe d'experts selon laquelle certaines politiques nationales utilisées par les banques commerciales peuvent en fait être contraires à l'objectif du régime des sanctions, qui est de préserver ces fonds dans l'intérêt de la population libyenne.

Le Brésil est déterminé à continuer de contribuer au rétablissement de la paix et de la stabilité en Libye, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Nous continuons de penser que, pour atteindre cet objectif, nos efforts doivent être axés sur la concrétisation des priorités libyennes. Ces priorités sont les plus importantes dans les domaines de la réconciliation nationale, du renforcement des institutions, de la consolidation de la paix et du développement économique, et elles doivent être mises en œuvre sans ingérence étrangère et dans l'intérêt du peuple libyen, dans le cadre d'un État libyen unifié.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Représentant spécial pour son exposé et pour ses efforts auprès des acteurs libyens et internationaux et je salue la présence parmi nous ce matin du Représentant permanent libyen.

Le 24 décembre 2021, les autorités libyennes issues du Forum de dialogue politique interlibyen ont échoué à mettre en œuvre leur mandat : l'organisation d'élections présidentielle et législatives. Près d'un an après cette date, la promesse faite au peuple libyen d'un retour à la démocratie demeure lettre morte. La priorité de la France pour la Libye demeure donc la relance du processus électoral. La première condition est la formation d'un Gouvernement libyen unifié, capable d'organiser ces élections présidentielle et législatives de manière simultanée sur l'ensemble du territoire libyen de façon crédible, et d'y gouverner partout et pour tous.

Deuxièmement, un accord sur une base constitutionnelle et légale et une nouvelle feuille de route politique crédible sont nécessaires en vue de ces

élections. Cette feuille de route devra comprendre des garde-fous politiques et financiers, et l'absence de corruption et l'acceptation des résultats par tous seront clefs pour la réussite des scrutins.

La France continue à appuyer une application intégrale de l'accord de cessez-le-feu, en coordination avec les Nations Unies. Le 8 décembre à Tunis, la réunion de la Commission militaire conjointe 5+5, rassemblant acteurs sécuritaires de l'Est et de l'Ouest, a confirmé leur volonté d'avancer vers une armée libyenne unifiée, capable de préserver le cessez-le-feu et de maîtriser les frontières. Ces acteurs ont également appelé à une accélération du processus de démantèlement et de réintégration des milices. Les autorités libyennes doivent donc être à la hauteur de ces enjeux et soutenir la Commission militaire conjointe 5+5.

Un engagement continu est également primordial pour le respect de l'embargo sur les armes et le retrait de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires du territoire libyen, en coopération avec les pays voisins de la Libye.

La France appelle à des actions concrètes en faveur d'une redistribution équitable et transparente des revenus au profit de la population dans son ensemble. Elle regrette l'absence de progrès dans le processus de réunification de la Banque centrale de Libye.

La France est également préoccupée par les violations des droits de l'homme perpétrées par les trafiquants d'êtres humains et les miliciens, en particulier contre les migrants et les réfugiés. La France déplore les restrictions à la liberté d'expression de la société civile, ainsi que le durcissement des entraves au travail des organisations non gouvernementales, en particulier en Tripolitaine. Ces organisations doivent pouvoir mener leurs activités humanitaires et de développement au service de la population libyenne.

Le maintien du statu quo risque de mener à une partition de facto du pays. Cette situation est un danger pour la stabilité régionale. La France réitère son plein soutien à la médiation du Représentant spécial Abdoulaye Bathily et appelle l'ensemble des acteurs à se rassembler en faveur d'une Libye unie, souveraine et démocratique.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de votre exposé d'aujourd'hui et de votre travail à la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je sais aussi gré au Représentant spécial Bathily de son point de situation instructif.

Comme il s'agit de la dernière séance d'information sur la Libye à laquelle l'Irlande participe pendant son mandat au Conseil de sécurité, je tiens à exprimer notre reconnaissance et notre appréciation à M. Bathily pour le travail essentiel qu'il accomplit depuis son entrée en fonction et à l'assurer de notre soutien à l'avenir.

Cela fera un an, la semaine prochaine, que les élections présidentielle et législatives prévues en Libye ont été reportées. Ces élections devaient marquer une étape charnière dans la construction d'un avenir pacifique, stable et prospère pour tous les Libyens. Elles avaient pour but de remettre l'avenir de la Libye entre les mains du peuple libyen. Hélas, depuis le report de décembre dernier, aucun progrès n'a été réalisé pour nous ramener sur le chemin des urnes. Les clivages prolongés autour du pouvoir exécutif sont profondément préoccupants, et nous craignons que les divisions politiques et institutionnelles ne s'accroissent davantage.

Il faut absolument que tous les dirigeants libyens se réunissent et se mettent d'accord sur une base constitutionnelle permettant la tenue dans les meilleurs délais d'élections libres, régulières et ouvertes à tous. Nous exhortons toutes les institutions libyennes, y compris la Chambre des députés, le Haut Conseil d'État et le Conseil de la présidence, à redoubler d'efforts à cette fin en engageant un dialogue de bonne foi. Toutes les parties prenantes, tant en Libye qu'au niveau international, doivent mettre de côté leurs intérêts personnels au service d'un avenir pacifique, stable et prospère pour le peuple libyen.

Nous jugeons très encourageant l'attachement du Représentant spécial à la mise en place d'un processus inclusif pour sortir de l'impasse actuelle. Nous nous félicitons de sa visite à Sabha, dans le sud de la Libye, le mois dernier. Nous convenons également avec lui que les Libyennes ont un rôle crucial à jouer dans le cheminement de la Libye vers la stabilité. Nous ne devons pas accepter que seuls ceux qui ont participé au conflit aient la possibilité de façonner la paix. La participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes, et l'inclusion des jeunes dans tous les domaines des secteurs politique, économique et de la sécurité en Libye doivent être garanties.

Bien que le cessez-le-feu continue de tenir, nous craignons que l'impasse politique prolongée et la prééminence des milices affiliées politiquement n'aggravent l'instabilité et le conflit, comme nous l'avons constaté à Tripoli en août. Tous les acteurs ont la responsabilité de protéger les civils et de s'abstenir de toute action ou de tout discours incendiaire.

Nous nous félicitons de la poursuite des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5, un élément clef de l'accord de cessez-le-feu. La création en novembre d'un sous-comité sur les groupes armés et la réunion du groupe de travail sur la sécurité à Tunis au début du mois sont des avancées encourageantes. L'unification du dispositif militaire et de sécurité est sans conteste un élément essentiel de toute solution durable.

Par ailleurs, nous demeurons profondément préoccupés par le rétrécissement de l'espace de la société civile en Libye. Il faut que l'on cesse de prendre délibérément pour cible les acteurs de la société civile, notamment des défenseurs des droits des femmes. Il faut aussi mettre fin aux détentions arbitraires. Les migrants et les réfugiés continuent de subir des violations des droits humains et de se heurter à de graves problèmes humanitaires et de protection. Le meurtre d'au moins 15 migrants et demandeurs d'asile à Sabrata en octobre est un rappel choquant de cette sombre réalité.

Nous exhortons les autorités libyennes à lutter contre l'impunité et à garantir l'application du principe de responsabilité pour que justice soit rendue à toutes les personnes qui ont subi des violations du droit international humanitaire, ainsi que des violations des droits humains et des atteintes à ces droits. Garantir l'application du principe de responsabilité et de rendre la justice est essentiel, non seulement pour les victimes et les personnes rescapées, mais aussi pour lutter contre l'impunité et prévenir de nouvelles violations.

Nous nous félicitons des efforts entrepris par les autorités pour promouvoir la mise en place de solutions durables pour les personnes déplacées, notamment en élaborant une stratégie nationale conforme au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Je conclurai en me faisant l'écho de l'appel lancé par le Représentant spécial en faveur d'un processus dirigé et contrôlé par les Libyens, sous les auspices de l'ONU, qui réponde au souhait du peuple libyen de choisir ses dirigeants. Nous engageons vivement tous les membres autour de cette table à rester unis dans leur soutien à ces aspirations légitimes. Le statu quo, qui ne sert que les intérêts d'une minorité et non ceux de la majorité, est insoutenable et franchement inacceptable. Nous espérons qu'en 2023, les Libyens emprunteront la voie d'une paix véritable et durable.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL),

M. Abdoulaye Bathily, de son exposé. Nous vous remercions également, Madame la Présidente, de l'exposé que vous avez fait en qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous continuons de suivre de près l'évolution de la situation en Libye. Étant revenue à un système de dualité de pouvoir, la Libye se trouve de nouveau au bord d'un conflit armé. Nous ne pouvons pas exclure l'éventualité d'une escalade dans un avenir proche. Les principales forces politiques mobilisent leurs partisans et tentent d'obtenir un soutien supplémentaire de l'extérieur, tout en promettant aux parties prenantes extérieures que leurs intérêts en Libye seront garantis une fois que leurs adversaires dans cette lutte pour le pouvoir seront vaincus. Ce n'est guère la voie que les Libyens méritent, étant donné que leur pays se trouve dans un état permanent de chaos et d'incertitude depuis 2011.

Pour sortir de cette impasse, la Libye doit se mettre d'accord sur le texte de la future Constitution du pays et organiser des élections nationales ouvertes à tous. La mobilisation de l'ensemble des principales forces politiques libyennes, y compris les représentants des anciennes autorités, est la pierre angulaire de la réconciliation nationale. Nous nous félicitons donc des efforts déployés par l'Union africaine pour organiser une conférence panlibyenne à cette fin.

Mais, comme on le voit, il reste un long chemin à parcourir avant que la situation ne soit réglée. Nous sommes navrés de le dire, mais aucun progrès notable n'a été enregistré sur le volet politique. Les consultations intensives entre les dirigeants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État n'ont donné aucun résultat concret jusqu'à présent. Ils ont seulement discuté des plans de répartition des postes de haut rang dans les organes exécutifs et fait part de leur intention mutuelle d'organiser dès que possible un vote populaire.

Pour le moment, les perspectives de mise en œuvre de mesures concrètes en vue d'un accord sur l'élaboration d'un cadre constitutionnel et la tenue d'un scrutin national s'éloignent encore davantage, étant donné que la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État ont suspendu leurs échanges en raison des désaccords survenus début décembre. Il semble que les dirigeants libyens eux-mêmes ne manifestent pas un grand intérêt pour la recherche d'un compromis, ce qui est regrettable.

Nous sommes convaincus que le rôle de l'ONU n'a jamais été aussi important qu'il l'est aujourd'hui. Nous comptons sur la MANUL pour renforcer ses

activités en tant que médiateur impartial et neutre afin de promouvoir le processus politique en Libye. Ce serait une erreur de construire un règlement libyen en dehors du cadre fixé par le Conseil de sécurité. Nous exprimons une nouvelle fois notre soutien au Représentant spécial Bathily et espérons que les efforts qu'il déploie pour relancer le règlement libyen dans tous les domaines seront couronnés de succès. Nous sommes prêts à collaborer étroitement et à avoir avec lui des échanges de vues ciblés sur la situation en Libye.

Au vu des tendances actuelles en Libye, la coopération sur le volet militaire est indispensable. Nous avons pris acte des accords conclus plus tôt ce mois-ci sous la médiation du Représentant spécial pour qu'une session de la Commission militaire conjointe 5+5 se tienne en janvier 2023 à Syrte. Nous appelons les parties à s'acquiescer des obligations qui leur incombent en vertu de l'accord de cessez-le-feu et à cesser de retarder l'unification des forces armées nationales, d'autant que l'est et l'ouest de la Libye adoptent une approche constructive claire à cet égard. Tout incident occasionnel ou provocation délibérée est susceptible de provoquer des violences et d'entraîner des conséquences militaires désastreuses. À cet égard, la question de la présence militaire étrangère sur le territoire libyen demeure capitale. Nous avons toujours plaidé pour un retrait synchronisé, équilibré et progressif de toutes les unités militaires et de tous les groupes armés non libyens, sans exception.

Nous comprenons l'aspiration du peuple libyen à garantir la stabilité de ses exportations d'hydrocarbures, étant donné qu'elles sont essentielles au redressement économique de la Libye. Nous soulignons que les revenus pétroliers doivent être distribués de manière équitable et transparente, sans quoi le peuple libyen pourrait une fois de plus être victime de la duplicité des États occidentaux, qui sont prêts à sacrifier un règlement global et durable en Libye au profit de leurs propres intérêts géopolitiques et commerciaux.

Il faut également continuer de se concentrer sur la gestion des avoirs libyens qui ont été gelés par les sanctions pertinentes du Conseil de sécurité. Les restrictions internationales sont censées contribuer à orienter le processus politique et à favoriser le retour à la stabilité tout en préservant l'argent de la Libye, plutôt que d'aider les États occidentaux à s'enrichir. Il est inacceptable que des institutions financières de pays tiers profitent des actifs libyens, qui doivent être préservés pour les générations de Libyens à venir. Nous continuerons de suivre de près cette situation, y compris dans le cadre du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011).

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily de son exposé sur l'évolution de la situation en Libye. Je remercie également la Représentante permanente de l'Inde de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et je souhaite chaleureusement la bienvenue au Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

La Norvège soutient fermement l'important travail de M. Bathily et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) visant à remettre sur les rails le processus politique dirigé et pris en main par les Libyens. Nous saluons tout particulièrement les efforts que le Représentant spécial déploie pour mener des consultations avec un large éventail de parties prenantes et d'acteurs concernés, y compris des organisations régionales et des pays voisins, ainsi que des représentants de la société civile et des groupes de femmes et de jeunes dans toute la Libye. Nous appelons toutes les institutions et parties libyennes à dialoguer de bonne foi et à collaborer de manière constructive avec lui afin de trouver une solution pour mettre fin à l'impasse politique. Ce mois-ci, cela fait un an que les élections ont été reportées, mettant un coup d'arrêt aux progrès dans le pays. Il importe que toutes les parties s'accordent sur une solution consensuelle pour préserver l'unité et la stabilité du pays, et pour répondre aux demandes du peuple libyen lui-même. Nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général en faveur d'un accord sur la voie à suivre afin que le peuple libyen puisse déterminer son propre avenir grâce à des élections nationales, transparentes et ouvertes à tous. Malheureusement, les dirigeants politiques libyens n'ont pas encore fait preuve de la volonté politique nécessaire. Le fossé politique et institutionnel se creuse, les conditions de sécurité sont fragiles et le peuple libyen souffre. Il faut une ONU forte et convaincante pour mener un effort international uni afin de mettre un terme à cette impasse insoutenable. La communauté internationale doit parler d'une seule voix sur la Libye.

Le fait que la Commission militaire conjointe 5+5 a accepté de reprendre ses travaux et de progresser dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu constitue une étape positive. Nous croyons comprendre que la Commission prévoit de se réunir en janvier, et nous espérons qu'elle profitera de cette occasion pour consolider ses réalisations antérieures et progresser davantage sur les questions en suspens. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que la Commission a accepté

de créer un sous-comité technique sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, qui est un élément crucial de l'accord de cessez-le-feu. Ce processus, ainsi que les mesures visant à unifier les forces armées libyennes, à assurer le retrait total des combattants étrangers et à réformer le secteur de la sécurité, demeurent une composante essentielle en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables en Libye et dans la région.

La Norvège reste préoccupée par les informations faisant état d'arrestations arbitraires, de détentions et de condamnations de représentants de la société civile, de défenseurs des droits de l'homme, de travailleurs humanitaires et de militants pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Nous soulignons également l'importance d'un système judiciaire indépendant pour garantir l'état de droit. De même, nous sommes profondément troublés par le fait que la MANUL a observé une « intensification » du nombre de cas confirmés de violations contre des enfants cet automne, ainsi que du nombre d'attaques contre des écoles et des hôpitaux. Cela est tout simplement inacceptable. Nous appelons les autorités libyennes à honorer leurs obligations en matière de protection des droits de l'homme et de l'espace dédié à la société civile.

Enfin, nous encourageons toutes les parties à faire preuve de retenue, à s'abstenir de tout acte ou discours susceptible d'entraîner une escalade et à s'attaquer d'urgence au règlement de ce conflit par des solutions pacifiques. Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance sur la Libye pendant le mandat de notre pays au Conseil de sécurité, je tiens à assurer chacun et chacune que la Norvège restera mobilisée et continuera d'appuyer les efforts de l'ONU pour trouver la solution politique que le peuple libyen appelle de leurs vœux et mérite tant.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily d'avoir fait le point sur la situation. Je tiens également à vous remercier, Madame la Présidente, de l'exposé du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), et vous félicite des travaux menés par l'Inde à la présidence du Comité au cours des deux dernières années.

Près d'un an s'est écoulé depuis le 24 décembre 2021. Les élections ont été annulées, réduisant à néant la forte aspiration du peuple libyen à se rendre aux urnes pour élire ses représentants et donner à la Libye l'orientation qui lui manque encore dans sa marche vers l'avenir. Ce fut un revers monumental avec de graves répercussions qui, comme nous le constatons, se font encore sentir

aujourd'hui. Les dernières décisions unilatérales, la tentative de la Chambre des députés de créer une cour constitutionnelle à Benghazi et, en retour, la décision du Haut Conseil d'État de suspendre toute interaction avec le Parlement, viennent s'ajouter à une longue liste de contretemps. Tout cela est inacceptable, décevant et contre-productif, et ne fait qu'alimenter l'impasse frustrante et sans fin dans laquelle les dirigeants libyens se sont réfugiés. Ces initiatives unilatérales ne font qu'attiser les dissensions dans un pays déjà très divisé et compromettent gravement les efforts facilités par l'ONU pour préparer les élections présidentielle et législatives. Nous l'avons répété à plusieurs reprises cette année, et nous le répétons encore une fois : seules des élections apporteront une légitimité aux dirigeants et aux institutions libyennes et ouvriront la voie à l'unification du pays.

L'orientation claire qui se dégage des exposés et des déclarations publiques du Représentant spécial est encourageante, et nous l'assurons de notre plein appui. Nous renouvelons notre appel aux parties prenantes libyennes et internationales à mettre de côté leurs intérêts personnels et partisans et à travailler main dans la main avec le Représentant spécial pour trouver les compromis indispensables qui permettront la tenue d'élections dans les meilleurs délais. Selon nous, la feuille de route vers des élections nationales dépend d'une solution rapide et globale qui prévoit le parachèvement de la base constitutionnelle ; la conclusion d'un accord visant à créer un gouvernement axé sur les objectifs, unifié, neutre et capable d'organiser des élections sans ingérence à l'échelle du pays ; et la garantie d'une gestion équitable et transparente des bénéfices de l'industrie pétrolière et des autres ressources nationales. Le peuple libyen est de plus en plus las de la corruption et du gaspillage perpétrés par quelques-uns, tandis que la population est confrontée à des conditions de vie de plus en plus difficiles. Il relève du bon sens qu'il faut saisir toutes les occasions et examiner toutes les solutions possibles pour relancer le dialogue intra-libyen. Le temps presse, et cela devrait être une source de préoccupation pour les dirigeants libyens. Ils doivent savoir que c'est leur entêtement qui empêche de surmonter l'impasse actuelle pour retrouver l'espoir en Libye.

L'Albanie se félicite que le cessez-le-feu de 2020 soit toujours en vigueur. Nous saluons les décisions prises à l'issue de la séance plénière du groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye, qui s'est tenue le 7 décembre à Tunis sous la direction du Représentant spécial. Nous nous félicitons de l'accord auquel est parvenue

la Commission militaire conjointe 5+5 sur certaines questions complexes liées à la démobilisation, au désarmement et à la réintégration, et en faveur de l'ouverture d'un dialogue avec les groupes armés dans tout le pays. La détermination à redynamiser les efforts en vue du retrait des combattants étrangers et des mercenaires est une étape pertinente et nécessaire. Nous attendons avec intérêt la reprise des réunions à Syrte le 15 janvier sous les auspices de l'ONU.

Le Conseil doit appuyer ces progrès et demander conjointement à tous les partenaires internationaux de s'abstenir de toute ingérence ou obstruction. L'Albanie, et, je l'espère, l'ensemble des membres du Conseil, ne restera pas les bras croisés face à tout acte portant atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale ou à la prospérité de la Libye. Il est également indispensable d'appuyer la société civile et la liberté d'expression.

L'on perd du temps en Libye, et c'est impardonnable. Les institutions provisoires du pays sont en train de se rouiller. Le peuple libyen ne mérite pas d'attendre indéfiniment ; il mérite un pays démocratique, libre, uni, stable et prospère, et cette perspective commence par la tenue d'élections.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Abdoulaye Bathily, de son exposé fort utile, et je remercie également S. E. l'Ambassadrice Ruchira Kamboj de son exposé. Je saisis cette occasion pour la féliciter du rôle important qu'elle et son prédécesseur, l'Ambassadeur T.S. Tirumurti, ont joué pendant leur présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous souhaitons plein succès à la nouvelle présidence. Je salue également la participation de S. E. l'Ambassadeur Taher Elsonni à la présente séance.

Dans une semaine, cela fera un an que les élections ont été reportées en Libye. Bien que les élections n'aient pas encore eu lieu, les Émirats arabes unis espèrent que les parties libyennes pourront se rassembler et surmonter les divergences qui subsistent. Toutefois, cette unité souhaitée doit aller de pair avec l'unité des membres du Conseil et des partenaires à l'appui des efforts du Représentant spécial.

Nous pensons que la collaboration effective des Libyens et de la communauté internationale avec M. Bathily est prometteuse et doit s'intensifier. Ces échanges donnent une impulsion au volet politique et font progresser le processus électoral. À cet égard, nous devons saluer les efforts de médiation des États voisins de la Libye, qui s'efforcent de rapprocher les différents

points de vue afin de permettre à la Libye d'organiser des élections législatives et présidentielle et de mettre ainsi fin à la période de transition. Par conséquent, nous appelons tous les acteurs à coordonner leurs efforts avec ceux du Représentant spécial afin de s'assurer qu'ils sont complémentaires à ses bons offices. Nous soulignons également l'importance de garantir la participation pleine et véritable des Libyennes au processus politique, sur un pied d'égalité avec les hommes.

Nous soulignons ici l'importance de la réconciliation nationale libyenne afin de tourner la page du passé et de renforcer la cohésion nationale dans l'intérêt de la paix et de la sécurité à long terme. À cet égard, nous félicitons l'ONU et les organisations régionales de s'employer en priorité à appuyer les efforts de désescalade et un processus de réconciliation global et inclusif. Parallèlement aux efforts politiques, il est impératif de continuer à faire fond sur les progrès réalisés en matière de sécurité, notamment en termes de lutte contre le terrorisme et de maintien du cessez-le-feu.

Nous continuons à exiger le retrait progressif, équilibré et parallèle des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires. Nous remercions les responsables militaires et les membres de la Commission militaire conjointe 5+5 de leur impartialité et de la priorité qu'ils donnent aux intérêts nationaux afin de préserver l'accord de cessez-le-feu permanent. Nous les exhortons à prendre des mesures concrètes pour unifier toutes les institutions chargées de la sécurité afin qu'elles œuvrent au service du peuple libyen. Cela permettrait également d'empêcher la prolifération illégale d'armes et de faire en sorte que les affrontements qui compromettent la sûreté et la sécurité du peuple libyen ne se répètent pas. Cela permettrait en outre de faire face aux menaces que représentent les engins non explosés pour la population. Nous souscrivons également aux appels de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en faveur d'une réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'à la déclaration conjointe de l'UNICEF et du Service de la lutte antimines de l'ONU sur le danger que représentent les engins non explosés pour les civils, en particulier les enfants.

Bien que la Libye soit un pays riche en ressources naturelles, de nombreux problèmes pèsent lourdement sur la vie quotidienne des citoyens libyens, notamment les difficultés d'accès à l'éducation et aux soins de santé et les retards dans le versement des salaires. Par conséquent, nous appuyons les efforts déployés par l'ONU pour travailler et coopérer avec les institutions libyennes, notamment le Plan-cadre de coopération des Nations

Unies pour le développement durable, qui a été récemment lancé par l'ONU en vue de parvenir au développement durable et pour faire en sorte que les Libyens, y compris les femmes, les jeunes et les enfants, soient assez résilients face à ces problèmes. Par ailleurs, nous appuyons les efforts actuellement déployés par l'Organisation pour fournir les vaccins nécessaires dans toutes les régions de la Libye, en particulier ceux qui protègent les enfants, compte tenu de la pénurie de vaccins au niveau local.

Pour terminer, les Émirats arabes unis attendent avec intérêt la feuille de route du Représentant spécial, qui, nous l'espérons, présentera une voie générale à suivre pour progresser vers un processus qui soit dirigé et contrôlé par les Libyens, de façon à asseoir la stabilité et à répondre aux aspirations des Libyens à la sécurité et à la prospérité.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bathily, d'avoir fait le point sur la situation actuelle en Libye. Nous sommes impressionnés par la persévérance dont il a fait preuve jusqu'à présent pour rassembler les dirigeants libyens, et nous continuons à appuyer ses efforts.

Au cours des sept années qui se sont écoulées depuis la signature de l'Accord politique libyen, le peuple libyen a été témoin de conflits, de la mauvaise gestion du Gouvernement, d'une corruption endémique et de violations des droits humains, au lieu de jouir de la démocratie et de la prospérité qu'il mérite. La transition politique de la Libye est dans l'impasse depuis un an, lorsque les dirigeants libyens ne sont pas parvenus à organiser l'élection présidentielle. Nous appuyons les efforts déployés par le Représentant spécial pour aider les dirigeants libyens à œuvrer au règlement des problèmes libyens en Libye et pour les encourager à dialoguer avec les citoyens libyens pour leur expliquer pourquoi ils méritent qu'ils votent pour eux dans le cadre d'élections libres et régulières.

Au cours de l'année écoulée, les ressources pétrolières de la Libye ont été constamment manipulées et ses recettes ont été détournées pour financer des milices dans l'est et l'ouest du pays, au lieu d'être utilisées au profit de la population libyenne en construisant des infrastructures, en promouvant une économie diversifiée ou en améliorant des services tels que les soins de santé et l'éducation. Les dirigeants des institutions souveraines ont été menacés et les technocrates ont été mis sur la touche au profit d'une bande de copains qui se sont relayés au pouvoir. Des justifications juridiques fallacieuses ont été fournies pour

tenter de fermer des institutions étatiques et de porter atteinte à leur autorité. Où cela a-t-il mené la Libye ? Les Libyens puissants ont saboté la feuille de route qui devait conduire aux élections, cherchant uniquement à protéger leurs sphères d'influence. Ils alimentent les rivalités entre milices, entreprises criminelles et combattants étrangers pour le contrôle de territoires, et sous leur autorité, les migrants subissent des exactions et les conditions de vie du peuple libyen se détériorent.

Le peuple libyen fait clairement savoir depuis longtemps qu'il veut que sa situation et celle de son pays s'améliorent. Il a exigé des élections. Nous réaffirmons qu'il est impératif que les parties prenantes libyennes s'engagent dans des discussions de bonne foi, sous les auspices du Représentant spécial Bathily et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, en vue d'établir un cadre constitutionnel pour la tenue d'élections présidentielle et législatives ainsi qu'un calendrier électoral.

Nous avons vu qu'il est possible de réaliser des progrès dignes de ce nom. Les rencontres organisées en septembre dernier entre les représentants de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ont abouti à un accord important sur un projet de cadre constitutionnel pour les élections. Nous savons que les points restants ne portent pas sur des questions constitutionnelles de fond, mais qu'il s'agit plutôt d'adapter le cadre en tenant compte de la situation de certains individus. Il est temps de mettre de côté l'ambition qui a paralysé la Libye pendant des années et de parachever l'élaboration du cadre. La mise au point d'un mécanisme de transparence et de gestion des recettes devrait contribuer à réfréner les ambitions personnelles en réduisant les possibilités d'enrichissement personnel et d'accès à des fonds pour entretenir des arrangements personnels en matière de sécurité. Il est difficile d'imaginer la moindre objection crédible et valable à la prise de décision conjointe et à la tenue de registres transparents en ce qui concerne l'allocation de l'immense richesse pétrolière de la Libye. Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial Bathily pour donner la priorité à la mise en place d'un mécanisme de transparence.

Le travail de la Commission militaire conjointe 5+5 a dans l'ensemble été un succès. Il est indispensable de veiller à ce que la Commission poursuive sa collaboration concernant la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu. Nous nous félicitons de l'examen délibéré des initiatives et des projets pilotes destinés à unir les forces armées, et attendons avec grand intérêt des informations détaillées sur ces initiatives.

Une fois de plus, nous remercions le Représentant spécial Bathily de ses efforts pour parvenir à un accord sur la tenue d'élections présidentielle et législatives libres et régulières. Les États-Unis sont pleinement favorables à ce travail et exhortent les dirigeants libyens à faire preuve de bonne volonté pour organiser les élections, qui sont absolument indispensables pour rétablir la crédibilité du Gouvernement libyen et faire renaître la confiance de sa population. Le Représentant spécial Bathily se trouve face à une mission difficile, mais nous voulons l'assurer du soutien indéfectible et inébranlable des États-Unis alors qu'il aide le peuple libyen à avancer vers des élections et une meilleure gouvernance et, en définitive, vers la sécurité et la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Inde.

Je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé d'aujourd'hui. Je salue également la participation de l'Ambassadeur de la Libye à la présente séance.

Alors que nous arrivons au terme de notre mandat, nous sommes amenés à nous interroger sur le fait que les progrès réalisés après la signature de l'accord de cessez-le-feu en octobre 2020 risquent d'être remis en cause. Près d'une année s'est écoulée depuis l'échéance manquée des élections, et nous ne sommes toujours pas parvenus à un accord sur la voie à suivre. La situation politique est toujours dans l'impasse et les points de friction entre les différentes institutions ont été source de tensions. Il importe que tous les acteurs recommencent à coopérer afin de sortir de cette impasse. Il y va de l'intérêt du peuple libyen et de la région tout entière. La tenue dans les plus brefs délais d'élections libres, régulières, inclusives et crédibles est un impératif urgent.

Malgré l'appel des parties libyennes, la présence persistante de forces étrangères et de mercenaires dans le pays, en violation de multiples déclarations du Conseil de sécurité, est une source de préoccupation. Le fait que ces forces soient toujours mobilisées et que des accrochages continuent de survenir entre elles met en lumière les dangers qu'elles représentent pour la sécurité et la stabilité de la Libye. Les violations des résolutions du Conseil de sécurité, notamment des dispositions relatives à l'embargo sur les armes, se poursuivent au mépris flagrant de la paix et de la stabilité dans le pays et la région. Nous nous inquiétons également de la résurgence des activités terroristes en Libye, et réaffirmons que les groupes terroristes et les entités qui leur sont affiliées ne doivent pas être autorisés à y opérer sans rencontrer d'opposition. Le terrorisme émanant de la

Libye aura inévitablement des effets en cascade sur la région du Sahel. Il importe donc que la communauté internationale s'emploie à y remédier dès maintenant afin d'éviter les conséquences collatérales qu'il pourrait avoir sur tout le continent africain.

Pour terminer, je réaffirme que le processus politique en Libye doit être entièrement dirigé et contrôlé par les Libyens, sans conditions imposées ni ingérence extérieure. Alors que notre mandat au Conseil de sécurité touche à sa fin, je tiens à dire que l'Inde reste déterminée à soutenir la Libye et le peuple libyen dans leur quête d'une paix et d'une stabilité durables.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et à saisir cette occasion pour vous remercier des efforts déployés par votre pays tout au long de son mandat au Conseil ces deux dernières années, ainsi que dans le cadre de sa présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je saisis également cette occasion pour remercier de leurs efforts mes collègues, les représentants des autres membres qui quitteront le Conseil à la fin du mois, à savoir l'Irlande, le Kenya, le Mexique et la Norvège. Je remercie tout particulièrement le Kenya de sa contribution en tant que l'un des trois membres africains du Conseil de sécurité, et mon collègue Martin Kimani de les avoir représentés au Conseil.

La semaine prochaine marquera l'anniversaire des élections présidentielle et législatives qui devaient se tenir le 24 décembre 2021 en Libye. Pour ces élections il avait près de 100 candidats à la présidence et 4 500 candidats étaient en lice pour les législatives, et près de 3 millions d'électeurs étaient inscrits. Tous comptaient sur une élection démocratique pour sortir de la spirale du conflit qui perdure depuis des années et pour marquer le début de la fin de toutes les périodes de transition. Cependant, ces élections n'ont malheureusement pas eu lieu, pour des raisons qui sont maintenant bien connues de tous. Le Conseil de sécurité a été incapable de faire face à la situation, malgré ses déclarations et résolutions et ses appels à la tenue des élections à cette date quasi sacrée. Il n'a pas non plus été en mesure d'identifier ceux qui ont entravé et fait échouer les élections, que ce soit au niveau local ou international.

Pourquoi ? C'est à cause de cela que nous avons perdu l'espoir et que le pays s'est retrouvé en proie à un sentiment de désarroi. Une fois encore, des propositions et des initiatives internes et internationales contradictoires ont été avancées, jusqu'à ce que nous nous retrouvions finalement dans une véritable impasse politique, marquée par la division et le blocage de l'ensemble du processus politique. Tout cela nous pousse à nous demander si quelqu'un a réellement l'intention de collaborer avec nous pour sortir de ce cercle vicieux.

Aujourd'hui, hélas, la seule chose que nous puissions faire est de répéter au Conseil et à M. Bathily ce que nous avons dit dans nos précédents exposés, à savoir qu'il est vain de répéter les erreurs du passé en espérant obtenir des résultats différents. Nous avons entendu aujourd'hui des déclarations et des exposés au Conseil. Mais leur point commun est de n'être que le récit d'événements, sans la moindre proposition de solution. Ce sont là de simples diagnostics. Et ce que nous nous devons de dire au Conseil, c'est que nous prenons le même médicament depuis des années, et que le mal persiste. Dans cette perspective, il convient d'écouter la voix du peuple libyen et la solution qu'il propose et qui lui appartient, ainsi que son désir de mettre fin au conflit et de parvenir à la stabilité.

Nous voulons que l'on apporte un soutien aux efforts sincères et aux initiatives nationales pour parvenir à un consensus sur une base constitutionnelle et sur les lois électorales, afin que des élections générales puissent être organisées dès que possible et que nul effort ne soit ménagé pour mettre fin à toutes les périodes de transition. Les élections doivent être un moyen, et non une fin en soi, pour sortir de la crise actuelle et des conflits qui agitent les institutions gouvernementales légitimes en pleine détérioration, ce dont les Libyens sont las. Il conviendra ensuite de trouver des solutions radicales aux difficultés restantes, qui s'accumulent depuis des années. Dans ce contexte, nous appelons le Conseil à apporter son appui aux dialogues nationaux et aux initiatives visant à réunir les parties prenantes libyennes autour d'une même table, en Libye. Parmi ces initiatives, la plus récente est l'initiative politique lancée par le Conseil de la présidence pour parrainer un dialogue avec la Chambre des députés et le Conseil d'État afin de se concerter sur le cadre constitutionnel et de fixer un calendrier tout en prenant en compte les positions des parties prenantes nationales et des partis politiques, afin de répondre au souhait du peuple libyen de voir les élections se tenir le plus rapidement possible.

Nous avons continué à solliciter l'appui de la Commission militaire conjointe, qui a tenu sa dernière réunion en Tunisie la semaine dernière avec le Groupe d'action sur la sécurité, à l'occasion de laquelle ils ont examiné la question de la stratégie de réforme de la sécurité à adopter ainsi que les mécanismes et les plans de désarmement, de démobilisation et de réintégration des combattants, la fin de la présence en Libye de tous les contingents étrangers et les moyens d'unir les institutions militaires et de sécurité et de jeter les bases d'une armée libyenne unifiée placée sous un commandement civil et avec un monopole de l'État sur les armes. Cumulées, ces mesures visent à renforcer la stabilité et à mettre fin au fléau de la guerre, car nous sommes tous convaincus qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise libyenne.

Aujourd'hui, nous avons écouté la déclaration de la représentante de l'Inde en sa qualité de Présidente du Comité des sanctions. Dans ce contexte, nous tirons à nouveau la sonnette d'alarme concernant la manipulation à laquelle se livrent certains États et leurs tentatives répétées de saisir les fonds des Libyens et les avoirs gelés de la Libyan Investment Authority. Ces fonds et ces avoirs ont été gelés pour être protégés et préservés, et non pour exploiter la crise actuelle ou être pillés dans le but de régler des affaires judiciaires ou de verser des indemnités. Cela va à l'encontre de toutes les résolutions du Conseil. Nous ne permettrons pas que cela se produise et nous demanderons des comptes à quiconque tentera de s'approprier les richesses du peuple libyen.

En ce qui concerne les sanctions, nous souhaitons une fois de plus rappeler au Conseil que nous avons demandé que les noms de plusieurs de nos citoyens soient retirés de la liste des sanctions, soit pour des motifs humanitaires, soit parce que les raisons pour lesquelles ils figuraient initialement sur la liste ne sont plus valables après toutes ces années. Nous appelons la communauté internationale à appuyer les efforts de réconciliation nationale et le rétablissement de la confiance entre les Libyens, que nous considérons comme une des mesures concrètes qu'il convient de prendre. Le dossier en question ne doit pas être politisé si nous voulons faire valoir la justice et les droits de l'homme.

Pour terminer, nous réaffirmons une fois de plus que le règlement de la crise libyenne passe par la fin des ingérences extérieures, le respect de notre souveraineté nationale et l'engagement de toutes les parties à appliquer tous les droits requis. La communauté internationale doit faire preuve d'une volonté réelle et honnête de soutenir le peuple libyen et sa détermination à trouver une solution

à la situation dans le pays. Malgré tout ce qui a été dit aujourd'hui, nous sommes optimistes et avons pleinement confiance en notre peuple, les femmes autant que les hommes, et en particulier les jeunes, qui sont capables de prendre la tête de notre pays et qui contribueront à trouver une sortie de crise afin que la Libye retrouve sa force. Ensemble, nous construirons une Libye moderne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'oratrice ou d'orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 45.